

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2021

VISANT À AMÉLIORER L'ÉCONOMIE DU LIVRE ET À RENFORCER L'ÉQUITÉ ENTRE
SES ACTEURS - (N° 4499)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 31

présenté par

Mme Bannier, rapporteure au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation

ARTICLE 3

A l'alinéa 29, après la référence : "L. 132-15", insérer la référence : "L. 132-17-1-1".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.